EST-IL PERMIS D'INVOQUER ALLAH EN FAVEUR D'UN PERVERS ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Croyance Islamique

Est-il permis d'invoquer Allah en faveur d'un pervers ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
ibnothaimeen.com | هل يجوز الدعاء للشخص الفاسق والذي لا يؤدي واجبات الدين الإسلامي؟

Question :
Est-il permis d'invoquer Allah en faveur d'un individu pervers qui n'accomplit pas les obligations de la religion islamique ?

Réponse :

Invoquer Allah en faveur du pervers, en demandant à Allah (عز وجل) qu'Il le guide et réforme sa situation, est une chose légiférée et demandée. Quant à invoquer pour lui d'une manière qui pourrait l'aider dans sa perversion et à persévérer dans le faux, alors ceci n'est pas permis.

Quant à invoquer en sa faveur le pardon d'Allah et Sa miséricorde après sa mort, ceci est permis et même légiféré, il se peut qu'Allah exaucera cette invocation. Et dans le hadith, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : **« Il n'y a pas un musulman qui meurt et que quarante hommes qui n'associent rien à Allah participent à sa prière mortuaire sans qu'Allah n'accepte favorablement leur intercession en sa faveur »**.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : ibnothaimeen.com/all/noor/article_688.shtml